



### EDITO

## *Le Syndicalisme, la Mutualité et le dossier perte d'autonomie ...*

*Prise en compte d'un phénomène de société, obligation d'opérer un choix de société, ce sont les composantes du dossier dépendance-perte d'autonomie. Toutes les prises de position sur ce dossier sont révélatrices des valeurs portées par les uns et les autres, révélatrices des conceptions et des visions de chacun de ce que doit être la vie, et de l'organisation de solidarités qui doivent permettre de la rendre la plus humaine, la plus juste possible.*

*Notre histoire, l'histoire du mouvement ouvrier, l'histoire de France a été marquée, avec l'industrialisation de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, par les besoins d'organisations de défenses collectives des salariés. Ils se tournent d'abord vers la création des caisses de secours, ancêtres des mutuelles, le syndicalisme étant alors interdit.*

*Parce qu'historiquement liées fortement au mouvement syndical, parce qu'attachées aux milieux professionnels, les mutuelles faisaient l'objet d'un grand attachement pour chacun de ses membres. Aujourd'hui les évolutions, que l'on peut qualifier de dérives, entraînent ces mutuelles vers des choix qui vont les voir se détacher plus ou moins fortement de leurs milieux professionnels, qui vont les faire agir comme les assurances privées en se présentant sur le « marché » de la santé avec leurs produits. Le tout récent mariage de 5 grandes mutuelles de fonctionnaires (Mutuelles de l'Education Nationale, des Hospitaliers, de l'Environnement et des Territoires, des Affaires Etrangères et de la Territoriale) confirme cette nouvelle approche et explique la position de la Mutualité Française sur le financement de la dépendance-perte d'autonomie. En effet dans le droit fil de ses valeurs originelles elle devrait défendre un financement uniquement public alors qu'elle avance comme position, certes un financement représentant un socle majoritairement public, mais en laissant une part au privé et donc y compris pour elle.*

*Quant au syndicalisme si les constats sur l'existant sont souvent les mêmes, si tout le monde est d'accord pour affirmer que ce dossier dépendance-perte d'autonomie doit être traité dans le cadre universel de la Sécurité Sociale, ensuite les divergences apparaissent sur la création ou non d'une 5<sup>ème</sup> branche, sur la nature du financement.*

*Pour notre part au CLR nous ne considérons pas que la création d'une 5<sup>ème</sup> branche soit de nature à mettre en péril la Sécurité Sociale pour laquelle nous faisons des propositions de financement autre que celui sur les salaires, ce qui nous amène à avoir également des propositions pour un financement exclusivement public de la dépendance-perte d'autonomie.*

*Les positions et propositions du CLR sont donc très claires et ont l'avantage de constituer un dossier homogène et cohérent. Elles ressortent du triptyque classique : Missions, Structures, Emplois, accompagné du financement à hauteur des besoins.*

*Le financement particulier par le biais d'une cotisation universelle, progressive sur tous les revenus y compris ceux du patrimoine, et d'une taxation des plus gros patrimoines (mobilier et immobilier) entraîne la nécessité d'une 5<sup>ème</sup> branche avec un budget bien identifié, permettant également d'éviter les distorsions entre zones géographiques riches ou pauvres, voté chaque année par la structure chargée de la gouvernance de cette branche et que l'on pourrait qualifier de Parlement Social associant tous les acteurs : usagers, médecins, collectivités locales, mutuelles, syndicats, associations. La création progressive d'un service public chargé des missions particulières que nécessite cette 5<sup>ème</sup> branche nous semble incontournable. C'est donc sur ces bases que le CLR continuera d'aborder ce dossier très important de la dépendance-perte d'autonomie.*

# **RETABLISSEMENT DE L'AIDE MENAGERE A DOMICILE POUR LES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Dès l'annonce de la suppression de l' Aide Ménagère à Domicile (AMD) en septembre 2008, la FGR (dont tous les syndicats membres sont représentatifs au niveau de la Fonction Publique) a mis en place une action pour dénoncer cette suppression, **action que le CLR a relayé en incitant tous ses adhérents à écrire immédiatement à leurs parlementaires, une lettre type comportant des arguments à développer leur était proposée dans notre bulletin n°18 de décembre 2008 page 3.**

Récemment reçus par le Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, la FGR et le Pôle des Retraités qui, avec leurs plus de 250 000 adhérents retraités, représentent un poids politique important, ont exprimé de nouveau cette revendication concernant le rétablissement de cette AMD

Lors du "rendez-vous" salarial entre le Ministre et les Organisations Syndicales représentatives au niveau Fonction Publique rien de très clair n'avait exprimé sur le sujet par le Secrétaire d'Etat. C'est par un courrier (voir ci-après) adressé à la Secrétaire Générale de la FGR en date du 5 mai 2011 que le cabinet de M BAROIN, Ministre du Budget et de la Fonction Publique a annoncé le rétablissement de l'AMD.

Il faut souligner que ce dossier revendicatif concernant le rétablissement de l'AMD a été constamment porté soit par des expressions "communes" soit par l'intermédiaire de leurs représentants au CIAS (comité interministériel d'action sociale) par les 8 organisations syndicales représentatives au niveau fonction publique qui se sont exprimées unitairement sur cette question.

***Cette défense unitaire et intergénérationnelle actifs-retraités de ce dossier a donc porté ses fruits.***

Dans cette période de régressions constantes et totales dans tous les domaines, cette annonce représente une petite avancée mais qui n'est pas à la hauteur des besoins et qui ne représente qu'une toute petite partie du dossier beaucoup plus général concernant la dépendance - perte d'autonomie.

Au delà du montant de la subvention allouée qui passe de 25 millions d'euros auparavant à 10 millions d'euros aujourd'hui, et qui aura à l'évidence des conséquences sur le nombre de bénéficiaires et sur le montant des aides accordées, il reste aussi de nombreuses questions et un certain nombre d'inconnues fortes en particulier :

- sur les personnes concernées : GIR 5 et 6 comme avant 2008 ?,
- sur la gestion de cette AMD (par exemple par la MGEN comme avant 2008 chez les enseignants),
- sur l'information des futurs bénéficiaires. Comment pourront-ils être informés de ce droit nouveau ?

Aujourd'hui aucun dispositif d'information des retraités n'est mis en place malgré un avis -assez ancien- positif de la Fonction Publique pour adresser un courrier une fois par an avec le bulletin de pension.

***Il reste donc encore beaucoup de combats à mener et l'on peut penser que les membres du CIAS des organisations syndicales auront sans doute un rôle important à jouer, tout comme la FGR avec le pôle de retraités et le CLR.***



LE DIRECTEUR ADJOINT DU CABINET  
DU MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES  
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
RÉFORME DE L'ÉTAT

N°Réf. : 2011/033601

Paris, le **-5 MAI 2011**

Madame la Secrétaire générale,

Suite à notre rencontre du 8 avril 2011, je souhaitais vous informer que j'ai bien fait part de vos préoccupations à M. François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, Porte parole du Gouvernement.

Je vous informe que dans le cadre du rendez-vous salarial du 19 avril dernier, le ministre et M. Georges Tron, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, ont décidé de réintroduire l'aide ménagère à domicile destinée aux personnels retraités de la Fonction publique. Cette aide ménagère bénéficiera de 10 millions d'euros de crédits pour se déployer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le ministre et le secrétaire d'État entendent ainsi manifester leur soutien aux personnels retraités de la Fonction publique et apporter une solution aux problèmes concrets qu'ils rencontrent quotidiennement.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes respectueux hommages.

*Bien cordialement*

  
Vincent SOETEMONT

Madame Annick Merlen  
Secrétaire générale de la  
Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique  
20 rue Vignon  
75009 PARIS

  
MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Vie locale du CLR  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU COMITE DE LIAISON DES RETRAITES DE LA REUNION**

La réunion s'est tenue à Saint-Paul le 27 avril dernier et avait pour objet de former un bureau CLR après la nomination **d'Étienne ROSIERS** comme **Représentant Départemental du CLR à la suite de Marcel RIVIERE**.

Ce bureau a été constitué des membres ci-dessous :

- Président : Marcel RIVIERE
- Vice-présidents: Philippe PERSONNE pour le Nord, Charles PAYET et Jean-Jacques JEGOU pour le Sud
- Trésorière : Annick CHANE TO (Ouest)
- Trésorière-Adjointe : Sabine COLLET (Ouest)
- Secrétaire : Maryse SEETHANEN (Nord)
- Secrétaire-Adjointe : Arlette REVEL (Ouest)
- Deux suppléants, pour remplacer ou épauler.

Certains membres sont proposés et siégeront lors de prochaines séances : Marie-Josée BOLDODUCK (Ouest) et Jean-Paul MICHALLAT (Est).

Néanmoins, à cause de certaines absences excusées et en cas d'urgence, le bureau local **Union SNUI-SUD Trésor Solidaires peut être joint au :**

[snui-la-reunion@dgif.finances.gouv.fr](mailto:snui-la-reunion@dgif.finances.gouv.fr) ou [union974@snuisudtresor.fr](mailto:union974@snuisudtresor.fr)

Site internet : <http://www.snuisudtresor.fr/reunion/>

Tel du local syndical: 02.62.48.26.87

La section ainsi redynamisée doit siéger au moins une fois par trimestre pour traiter des sujets inhérents aux Retraités. Deux grandes réunions annuelles avec les adhérents et sympathisants doivent également avoir lieu: lors de l'Assemblée Générale proprement dite, et lors d'une réunion de fin d'année. De même, pour ne pas se couper du monde actif, le CLR Réunion sera toujours représenté au sein du bureau de section locale.

Ensuite, les membres du bureau ont procédé à l'étude du listing des retraités pour sa mise à jour. Une disparité pour une dizaine d'anciens adhérents a pu être constatée et un contact et un courrier doivent leur être adressé.

Compte tenu de la fusion et des suites du baby boom, le nombre des Retraités issus de la DGFIP va aller ainsi en s'accroissant.

**Le CLR de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires se veut être une organisation qui se tient à l'écoute de ses adhérents.**

Ces derniers doivent recevoir non seulement directement l'Unité, le Journal « Mare fiscum, mare nostrum », mais aussi le Guide du Contribuable et la lettre de la FGR-FP.

Les sujets préoccupants des Retraités sont multiples, allant de la perte constante de leur pouvoir d'achat à des problèmes liés à la dépendance.

Si une réforme fiscale est nécessaire, elle doit évoluer vers un allègement des prélèvements pour les retraités plutôt que le contraire. En effet, c'est l'exemple de la demi-part supplémentaire pour ceux qui ont eu un enfant majeur imposé séparément qui va bientôt disparaître, d'où une incidence à la fois sur l'impôt sur le revenu et même un prolongement au niveau de la Taxe d'habitation et de la Taxe foncière pour des personnes qui en étaient écartées auparavant. Se trouve attaqué également l'abattement de 10% pour les Retraités.

Pour le financement de la dépendance, perte d'autonomie, certains membres de ma majorité considèrent qu'elle doit se faire par une augmentation de la CSG pour être égale au taux des actifs (sic!) ce qui va encore plus précariser la situation des Retraités les plus modestes.

Un suivi des différents problèmes généraux se présentant aux Retraités doit être effectué aussi par le CLR.

**A l'issue de cette première séance, le bureau a décidé de se réunir dès le deuxième semestre afin de faire un premier bilan de ses actions.**

**Un repas convivial attendait ensuite les participants volontaires.**

**Rédaction : Etienne ROSIERS et Maryse SEETHANEN.**

## VIE LOCALE DU CLR : ASSEMBLEE GENERALE DES RETRAITES DE MOSELLE

Les retraités de la Moselle étaient cordialement invités à une assemblée générale le 30 mai 2011 faisant suite à l'A.G. Nationale du 31 mars à Paris. C'est pratiquement un tiers des adhérents qui a répondu présent à cette invitation. Sur 60 adhérents 18 sont venus des quatre coins du département à METZ afin d'avoir le plaisir de se retrouver et de débattre ensemble sur les différents points de notre ordre du jour. C'est Jean-Pierre Noiré le correspondant départemental du CLR qui animait cette réunion.

### **1/ COMPTE RENDU DE L'AG DE PARIS DU 31/03/2011 :**

Avec la date tardive de notre réunion faisant suite à L'AG nationale ce point de l'ordre du jour a été vite traité, compte tenu que notre journal national : « MARE FISCUM, MARE NOSTRUM » en a rendu compte. Toutefois le dossier sur **la dépendance a été abordé**, la plupart des adhérents étant conscients qu'ils n'auront pas les moyens matériels de payer les frais d'une maison de retraite. Naturellement tous les camarades présents sont pour la majorité des jeunes retraités, et s'ils s'en inquiètent ils ne font pas une fixation sur ce thème.

En ce qui concerne l'avenir de la FGR, ils sont farouchement attachés à son existence, chacun appréciant entre autre la revue mensuelle le COURRIER DU RETRAITE.

La question d'une AG régionale ou inter régionale a été soulevée. Bien que cela soit apprécié d'un nombre d'adhérents. L'ensemble des présents considère que cette question doit être étudiée de façon approfondie en établissant un coût de ces AG et une évaluation du nombre de retraités qui se déplaceraient à ces A.G. Si dans chaque département une réunion suite à l'AG nationale était organisée, cela aurait un coût moins important. Naturellement chaque département devrait alors avoir au moins un représentant à l'A.G. Nationale afin que l'information puisse être largement diffusée. En n'oubliant pas que notre journal publie largement ce qui a été débattu lors de l'A.G.

### **2/ NOS PENSIONS :**

Si nous prenons acte de l'augmentation de 2,1 % de nos pensions, cette augmentation ne couvre pas l'inflation, et nous regrettons que nos camarades actifs n'obtiennent rien. Par contre nous sommes contre une augmentation **en pourcentage** qui chaque année, creuse un écart de plus en plus important entre l'agent de base et le cadre supérieur. L'attribution d'une somme fixe à chaque retraité serait plus juste. L'augmentation du prix de la baguette est la même pour tout le monde.

### **3/LA PROTECTION SOCIALE :**

Le constat d'une sécurité sociale qui se désengage de plus en plus et celui sur notre mutuelle qui subit de profondes restructurations se traduisent par une perte de repères pour l'adhérent de base. Il est loin le temps où un correspondant de la mutuelle était présent dans les services pour renseigner chaque agent sur tous ces sujets.

Le centre téléphonique mis en place ne semble pas pouvoir répondre à nos attentes. Un des retraités participant à l'AG a fait part de son expérience de ce centre qu'il a essayé pendant vingt minutes de contacter pour au final ne pas obtenir d'interlocuteur.

Les retraités ne comprennent pas que **la MAI et la Mutuelle du Trésor** ne soient pas encore fusionnées alors que les administrations le sont. Il est important que cela se produise dans le délai le plus bref

### **4/ LES SERVICES SOCIAUX :**

Jean-Pierre Noiré remercie Marc Diez le correspondant des services sociaux de la Moselle qui est venu informer les participants sur ce qu'un retraité peut attendre et obtenir de la part des services sociaux en matière de sorties, de vacances, de prêts tant pour l'amélioration de l'habitat que pour les gros appareils ménagers. Il a également signalé l'existence d'une assistante sociale qui peut éventuellement, pour des cas douloureux, rendre visite au retraité qui serait en difficulté afin d'essayer de trouver une solution à son problème.

Il rappelle que les services sociaux ne peuvent en aucun cas répondre aux questions portant sur les chèques vacances. En effet depuis qu'une société privée en a la charge les services sociaux ne peuvent que donner des imprimés pour obtenir ces chèques.

Profitant de l'occasion qui lui est donnée Marc Diez rappelle qu'il serait très satisfait d'obtenir l'adresse email des retraités de Moselle afin de les informer rapidement de certains événements.

Les retraités mosellans peuvent téléphoner aux 0387347882 services sociaux de la Moselle email : [nicole.laudien@finances.gouv.fr](mailto:nicole.laudien@finances.gouv.fr)

### **5/ LA FISCALITE :**

Après la suppression de la ½ part, après les propositions d'augmenter la CSG pour les retraités et comme la fin de période de déclarations d'impôts s'y prête, Jean-Pierre Noiré a alerté les retraités sur les risques supplémentaires qui nous concernent avec la possible remise en cause de l'abattement de 10% sur notre pension. Il s'agit là d'un point sensible et notre organisation qui a déjà fait une conférence de presse avec la FGR sur les risques d'alourdissement de la fiscalité des retraités doit continuer à rester absolument vigilante afin que cela ne se concrétise pas.

Après cette réunion, un apéritif a été servi avant de rejoindre le restaurant des services fiscaux de Metz pour prendre ensemble un repas bien sympathique.

**Jean-Pierre Noiré tient à remercier les camarades du bureau de section du SNUI-SUD Trésor qui ont participé à la confection de l'invitation pour cette A.G. ainsi qu'à la réservation de la salle et à la participation pour le repas.**



## Union SNUI - SUD Trésor Solidaires



Paris, le 17.05.2011

Chères et chers camarades,

**Cette information s'adresse à tous les camarades qui sont partis en retraite depuis le début de l'année 2011.**

Une retraitée de la DGFIP partie depuis le 21.03.2011 a fait part à l'Union du constat suivant : à la lecture de son titre de pension, elle s'est aperçue que le calcul de sa pension IMT (rubrique «suppléments; indemnité de technicité» du titre de pension) était erroné.

Il apparaît en effet que seule l'IMT «simple» aurait été prise en compte pour sa pension et que l'IMT-fusion aurait été omise. Après examen de la situation de camarades partis en 2010, il semblerait que leur titre soit correctement calculé.

Déjà en 2009, le logiciel du service des pensions avait omis de calculer l'IMT-fusion. Sur intervention de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, l'erreur avait été réparée. Il est à craindre que le nouveau logiciel issu de la loi de novembre 2010 sur les retraites n'ait renouvelé l'erreur antérieure.

Suite à la loi sur les retraites de novembre 2010, le logiciel de calcul du service des pensions a été réécrit. Il semblerait donc à la vue du cas évoqué que l'IMT fusion ne soit pas reprise lors du calcul des pensions établies à compter de 2011.

Avant d'intervenir auprès de la DGFIP, nous vous demandons de bien vouloir vérifier si le calcul de votre IMT comprend la partie fusion.

Comment déterminer s'il y a erreur sur votre titre de pension ?

La base de calcul de la rubrique indemnité de technicité est de 1073,76€ (soit le montant annuel brut de IMT mensuelle normale 59,92 € et de l'IMT fusion 29,56 €). En multipliant ce montant par le pourcentage de pension\* rémunérant les services et bonification, vous devez parvenir environ au montant porté sur votre titre.  
\* mentionné au bas de la page 1 du titre de pension.

**Attention** : pour le calcul, le taux maximum de pension retenu est 75% sans prendre en compte le coefficient de majoration et il n'est retenu que les services effectués au ministère des finances.

Pour information : la pension IMT annuelle brute, calculée sur la base des services effectués au ministère pour un taux de pension de 75%, s'élève à 797,06€ ou 66,42€ mensuels bruts.

Si vous considérez que le calcul de votre pension IMT est erroné veuillez en faire part à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, en nous communiquant par la poste une photocopie de votre titre, par fax (n° 01.43.48.96.16) ou par courriel ([philippe.tijou@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:philippe.tijou@dgfip.finances.gouv.fr)).

Amitiés syndicales

Philippe Tijou  
secrétaire national  
Union SNUI-SUD Trésor Solidaires  
tel: 01.44.64.64.1

## **L'École publique est en grand danger - Rejoignez les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.).**

L'article L141-1 du code de l'éducation rappelle fort opportunément la constitution en précisant que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Malheureusement, on ne cite pas, à tort, l'enseignement public dans les fonctions régaliennes de l'État.

Lors de la mise en place de l'école républicaine, laïque et gratuite à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les pouvoirs publics ont ressenti la nécessité d'avoir des acteurs observateurs bénévoles, issus de la société civile, nommés par les instances de l'Éducation Nationale, exerçant une mission d'inspection, pour veiller à l'installation dans de bonnes conditions de cette école républicaine, garante de l'avenir de la nation.

La mission de ces délégués a été explicitée, en dernier lieu, par un décret de janvier 1986 repris dans le Code de l'Éducation.

Le délégué a en charge la sécurité et le confort tant matériel qu'intellectuel de l'enfant dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles.

Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés. Mais il ne formule pas d'appréciation sur les méthodes et sur l'organisation pédagogique de l'école.

Membres à part entière des conseils d'écoles, les DDEN peuvent y présenter des observations, demander l'inscription de questions à l'ordre du jour. Ils adressent leurs rapports aux autorités locales, maires, conseillers généraux, inspecteurs de l'Éducation Nationale, sous-préfets, inspecteurs d'académie, préfets. Les délégués ont le droit de prendre connaissance et copie en mairie de la liste des enfants d'âge scolaire. Un délégué, nommé par le préfet du département, siège, à titre consultatif, au conseil départemental de l'éducation nationale.

Pendant le 20<sup>ème</sup> siècle, l'école publique s'est progressivement implantée et renforcée sur le territoire national. On pourrait donc penser que le rôle des délégués est désormais terminé. Il n'en est rien. L'école de la République est en grand danger. La fonction constitutionnelle et régalienne de l'État d'assurer, de prendre en charge, une école publique de qualité pour tous les enfants de la nation tend à être dénaturée par l'irruption de la marchandisation de l'offre scolaire.

Alors que les classes devraient avoir des effectifs plus réduits, ne serait-ce que pour atténuer les difficultés scolaires de certains enfants, on supprime massivement les postes d'enseignants. La formation professionnelle des maîtres va à vau l'eau. Les pouvoirs publics préfèrent voir se développer un enseignement privé qui, outre des financements privés intéressés, bénéficie d'importants financements publics au détriment des besoins nécessaires pour développer une école publique de qualité.

L'institution des DDEN est originale, même si leur rôle est modeste. Les DDEN sont un des derniers remparts pour éviter la destruction de l'école républicaine, laïque et gratuite. Des institutions identiques devraient d'ailleurs exister dans toutes les administrations régaliennes.

Plus ils seront nombreux, plus leurs messages auront la chance d'être entendus. Chaque école se doit d'avoir une ou un délégué(e) titulaire et une ou un délégué(e) suppléant(e). La situation au plan national est grave ; il y a actuellement moins de 20 000 DDEN pour plus de 50 000 écoles.

Que ceux (retraités et actifs) qui ont à cœur la promotion d'une école publique de qualité viennent les rejoindre.

Demandez au plus vite une notice de candidature, à l'inspection académique de votre département.

Vous ne serez pas seuls. Les DDEN sont regroupés dans des associations départementales, les Unions, constituées pour faciliter l'exercice de leurs missions, initier, accompagner, développer avec les enseignants des activités dans l'intérêt des enfants. Ces Unions sont elles-mêmes regroupées dans une Fédération, interlocutrice du Ministère de l'Éducation.

**Vous en saurez plus en allant sur le site de la Fédération, [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)  
Georges HADDOU- Correspondant du CLR du Puy de Dôme**

## ***ATTENTION :***

**Vous avez reçu votre carte d'adhérent pour 2011 et ce même si vous n'avez pas encore payé votre cotisation de cette année.**

**C'est la mise en place d'un mot de passe (à partir des éléments inscrits sur cette carte) pour accéder au site informatique du CLR qui a déclenché cet envoi systématique et ce donc**

**Que vous ayez ou non Internet, que vous ayez payé ou pas.**

### **EN CONCLUSION :**

***POUR CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE PAYE, LA POSSESSION DE LA CARTE N'EST PAS LE GAGE QUE VOUS ETES A JOUR DE VOTRE COTISATION.***

### **REMARQUE :**

**En cas de non paiement de votre cotisation, et malgré la possession des identifiants pour le mot de passe, il sera possible de bloquer informatiquement votre accès au site Internet du CLR.**

## ***AGEANOFISC ET LES CHIFFRES QUI PARLENT***

-- A lu dans son quotidien de province que le président du directoire de PSA Peugeot - Citroën a vu sa rémunération être multipliée par 4 en 2010. Ainsi d'un total de rémunération de 777 830 Euros en 2009 **il est passé à 3,25 Millions d'Euros en 2010** qui se décomposent en 1,3 de salaire fixe, 1,65 million de rémunération variable, plus une prime !!!! Heureusement que Nicolas Sarkozy avait promis de moraliser le capitalisme.

-- A vu sur ARTE un reportage particulièrement intéressant sur la situation des retraités en Grande- Bretagne où **3 Millions de retraités ont dû reprendre** un travail pour survivre !!!! Voir et comparer avec l'info ci-dessus !!

-- A pris connaissance des chiffres de l'OCDE qui contredisent les idées reçues et les affirmations d'Angela MERKELS selon lesquelles les allemands travailleraient plus que les autres.

Durée annuelle moyenne du travail :

**Allemand = 1390 Heures** - Grec = 2 119 Heures - Portugais = 1 719 Heures - Espagnol = 1 654 Heures - **Français = 1554 Heures**. De plus la productivité par actif en Allemagne est dans la moyenne européenne et de même niveau qu'en France.

-- A soutenu moralement ses camarades actifs chargés de l'accueil dans cette période de dépôt des déclarations d'impôts et a été impressionné par les chiffres qu'il a pu connaître relatifs à la charge de travail dans la résidence de son chef lieu de département : **4 757 Imprimés distribués**, accueil **téléphonique : 13 550 appels**, 16 718 Personnes reçues en accueil primaire, 6 401 Personnes reçues en accueil secondaire **soit 23 119 Personnes au total !!!** Et tout ceci concerne l'accueil pour une ville moyenne de province avec et pour, 3 Service des Impôts des Particuliers (SIP).

-- A refusé de vous parler de Guilty or not Guilty par contre la DS4 semble être une excellente voiture **aux environs de 20 000 €**, un peu chère pour son budget.